



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Auxerre, le 17/07/2020

Interdiction des rave-party, free-party et teknival dans le département de l'Yonne

Suite à la tenue en France, et dans les départements voisins, de manifestations non autorisées ou non déclarées, à caractère musical, le préfet de l'Yonne a signé ce 17 juillet 2020, un arrêté préfectoral interdisant la tenue de manifestations de type rave-party, free-party ou teknival, ainsi que le transport de matériel nécessaire à l'organisation de ces événements, sur le territoire du département.

Nous devons collectivement rester vigilants, le virus circule toujours sur notre territoire.

**Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle**

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

1/1

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex

